



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Distilbène

Question écrite n° 105759

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'étude révélant des effets nocifs du distilbène sur trois générations. D'après une étude menée par l'équipe d'un professeur du CHU de Montpellier, les effets nocifs du distilbène peuvent s'observer chez les petits enfants des personnes qui y ont été exposées. Ce médicament aurait été prescrit à près de 200 000 femmes pendant la période 1948-1976, pour prévenir les fausses couches. Entre 100 000 et 160 000 enfants seraient nés de mères exposées et les risques de tumeurs, de troubles psychiatriques et de malformation sont très importants. L'étude révèle que, chez les garçons, les risques de malformations génitales sont 50 fois plus élevés pour un enfant dont la grand-mère prenait du distilbène. Par ailleurs, d'autres anomalies sont suivies de près par cette étude, comme l'entrée précoce dans la puberté pour les filles, ou encore l'obésité. Le distilbène agit comme un perturbateur endocrinien, au même titre que le bisphénol ou les pesticides dont les effets peuvent se retrouver sur quatre générations. Il lui demande quelle est sa position sur le sujet et quelles sont les mesures sanitaires précises qui prévalent désormais s'agissant du distilbène.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105759

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3876

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)